



Procès-verbal

Date: 17 octobre 2017
Destinataires: Membres de la Cocosol et autres participants à la séance selon la liste qui suit

Procès-verbal de la 4^e séance de la commission consultative (Cocosol) du 17 octobre 2017

Présidence :	Luzius Mader	Président Office fédéral de la justice/MCFA
Membres :	Elsbeth Aeschlimann	Ancienne représentante du point de contact du canton de Zurich
	Urs Allemann	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate, personne concernée
	Laetitia Bernard	Collaboratrice du centre de consultation LAVI du canton de Fribourg, ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
	Guido Fluri	Entrepreneur et auteur de l'initiative sur la réparation, personne concernée
	Barbara Studer Immenhauser	Archiviste cantonale aux Archives de l'État de Berne et vice-présidente de la Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses (CDA)
	Lisa Yolanda Hilafu	Ancienne présidente de Zwangsadoption-Schweiz, personne concernée
	Maria Luisa Zürcher	Ancien membre du comité du fonds d'aide immédiate
Excusés :	Christian Raetz	Chef du Bureau de médiation du canton de Vaud
Collaborateur de l'OFJ :	Reto Brand	Office fédéral de la justice/chef de l'unité MCFA
Procès-verbal :	Claudia Scheidegger	Office fédéral de la justice

1 Début de la séance : 10 h

2 **1. Accueil et informations générales**

3 Le président ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et annonce que
4 M. Raetz est excusé. Les documents relatifs à la séance ont été expédiés aux membres
5 le 3 octobre, deux articles de presse sur la situation de deux enfants placés ayant été
6 envoyés ultérieurement. Contrairement à l'ordre du jour habituel, les cas limites et les
7 questions de fond ne seront pas traités dans les divers, mais au point 3a.

8
9 Reto Brand indique brièvement où en est l'envoi des informations préalables et remet
10 aux membres de la commission un des documents expédiés à titre d'exemple.
11 Jusqu'alors, ces documents n'ont pas suscité de réactions particulières de la part des
12 personnes concernées. En cas de décès du demandeur, l'unité compétente renonce à
13 expédier les informations préalables. Elle prend alors contact avec la famille du défunt ou
14 avec ses proches, ainsi qu'avec la préfecture et le service des successions et procède au
15 cas par cas. Après la séance en cours, des informations préalables seront envoyées
16 pour la dernière fois. En effet, les délais n'imposeront plus ces envois à partir de la pro-
17 chaine séance.

18
19 Le président rapporte que l'OFJ a envoyé le dépliant, accompagné d'une lettre, à
20 quelque 10 000 adresses et que les réactions ont en général été positives. Ces docu-
21 ments ont également été expédiés aux établissements pénitentiaires. Quelques autres
22 actions sont encore planifiées, notamment des articles dans les journaux gratuits. Vers la
23 fin du mois de décembre 2017, l'OFJ prévoit de recourir une fois encore aux médias pour
24 faire largement savoir que le délai de dépôt des demandes expire bientôt (fin mars 2018).
25 Le cas échéant, ce communiqué inclura des informations sur les premiers versements si
26 ceux-ci peuvent débiter un peu plus tôt que prévu.

27 Le président rend également compte brièvement d'une intervention parlementaire (inter-
28 pellation), déposée par la conseillère nationale Ursula Schneider Schüttel et intitulée
29 « Contributions de solidarité. Un versement rapide et intégral est urgent ». L'auteure de
30 l'interpellation demande pour l'essentiel que les personnes dont les demandes doivent
31 être traitées en priorité (victimes âgées de plus de 75 ans, atteintes d'une maladie grave
32 attestée ou dont la qualité de victime a déjà été reconnue en rapport avec l'aide immé-
33 diate) reçoivent leur contribution dans les meilleurs délais et si possible en totalité, c'est-
34 à-dire sous la forme d'un versement unique et non pas de deux versements partiels. Elle
35 souhaite par ailleurs que le Conseil fédéral envisage un versement rapide dans d'autres
36 cas aussi. Au sein de l'OFJ, cette interpellation enfonce des portes ouvertes. L'OFJ pré-
37 voit en effet de traiter si possible tous les cas prioritaires dans le courant de 2018 et de
38 verser leur contribution aux auteurs de demandes approuvées.

39 Interrogé sur ce qui se passerait si un nombre extrêmement élevé de demandes venaient
40 à être déposées entre janvier et mars 2018, le président répond qu'il est certes impos-
41 sible d'exclure totalement un tel scénario, mais que sa survenue est peu probable au vu
42 de la situation actuelle. Il faudra procéder à une évaluation du risque. Si les éléments
43 connus – y compris les retours obtenus auprès des points de contact et des archives –
44 devaient indiquer, à fin décembre 2017, que le nombre des demandes pourrait augmen-
45 ter considérablement, il faudrait attendre le délai de dépôt des demandes avant de dé-
46 clencher les versements. Dans ce cas, il serait impossible d'effectuer des versements
47 précoces.

48
49 Le président évoque par ailleurs les séances qui se sont tenues avec la sous-délégation
50 de la Commission des finances, dont les membres ont fait preuve d'un vif intérêt pour le
51 sujet. Il a saisi l'occasion pour leur fournir des informations sur l'avancement des travaux,
52 le traitement des demandes de contributions et d'autres thématiques en lien avec les
53 MCFA. Sur le fond, les membres se sont montrés bienveillants et ouverts.

54 Luzius Mader mentionne également le PNR 76 « Assistance et coercition – passé, pré-
55 sent et avenir ». Au total, 77 projets ont été présentés et la commission compétente a
56 procédé à une présélection, après avoir notamment requis et pris en compte l'avis de
57 spécialistes étrangers. Sur l'ensemble, 30 projets seront développés plus avant et une

1 décision finale sera rendue au printemps 2018. Le programme dispose d'un budget glo-
2 bal de 15 millions de francs pour la réalisation des projets retenus.
3 Une réunion de la CIE avec des personnes concernées est prévue le 2 novembre 2017.
4 La prochaine rencontre avec les points de contact aura lieu à Berne le 8 décembre 2017.
5 Le principal objectif est d'apprendre où en sont les dossiers encore en suspens auprès
6 des points de contact. Ces informations revêtent de l'importance pour l'OFJ, notamment
7 pour décider s'il est éventuellement possible d'effectuer les premiers versements un peu
8 plus tôt que prévu.

9
10 Pour terminer, le président indique que la Suisse a été approchée par un organe alle-
11 mand chargé en particulier de définir les suites à donner aux abus sexuels perpétrés sur
12 des enfants en Allemagne. L'organe a sollicité une contribution aux débats lors d'une
13 séance qui doit se tenir à la mi-janvier 2018 à Berlin. Une participation de la Suisse pa-
14 raît opportune et pourrait le cas échéant inclure des spécialistes de la CIE et du PNR 76.

15
16 Urs Allemann fait remarquer que le procès-verbal de la dernière séance n'a pas été ap-
17 prouvé selon la procédure habituelle : une première version (en allemand) a été publiée
18 très vite sur le site Internet, puis la version définitive a été transmise par circulaire aux
19 membres de la Cocosol. Le président le remercie pour cette remarque, dont il prend
20 bonne note. Il lui tient à cœur que la procédure définie soit à l'avenir respectée.

21 22 23 **2. État des demandes reçues/personnes décédées**

24 Jusqu'à présent, l'OFJ a reçu 3500 demandes de contributions de solidarité. Sur ces
25 demandeurs, 28 sont hélas décédés. Depuis la dernière séance de la Cocosol, en
26 août 2017, 800 nouvelles demandes ont été déposées. C'est la preuve que les efforts
27 accrus pour informer le maximum de victimes ont commencé à porter leurs fruits.

28
29 Barbara Studer Immenhauser confirme que les Archives de l'État de Berne ont égale-
30 ment enregistré une nette augmentation des demandes. De telles hausses se font sentir
31 pratiquement après toute nouvelle action de relations publiques, telle la récente parution
32 d'un long entretien avec Guido Fluri.

33
34 Guido Fluri signale que sa fondation prévoit de se rendre dans divers homes pour per-
35 sonnes âgées à partir de novembre 2017 afin de rencontrer d'éventuelles victimes, de les
36 informer et, le cas échéant, de remplir des demandes. Il se dit surpris par le nombre de
37 victimes qui ne savent toujours pas qu'elles ont la possibilité de demander une contribu-
38 tion de solidarité. Cette opération représente certes un gros travail pour la fondation,
39 mais celle-ci entend rechercher activement les personnes concernées.

40 41 42 **3. Liste des demandes ayant fait l'objet d'un examen préliminaire**

43 La liste préparée en prévision de la séance comporte 227 demandes qui ont déjà fait
44 l'objet d'un examen préliminaire. 226 devraient être approuvées et une rejetée. Les
45 membres de la Cocosol ont reçu des informations complémentaires concernant cette
46 dernière demande. Urs Allemann a fait usage de la possibilité offerte aux membres de la
47 commission de consulter les dossiers et en a choisi cinq, qu'il a examinés à l'OFJ. Le
48 président relève que tous les membres de la Cocosol peuvent recourir à cette possibilité
49 selon les besoins ou en fonction de leur intérêt pour des cas spécifiques. Il se réjouit
50 qu'ils consultent activement les dossiers, car ils peuvent ainsi se faire une idée de la ma-
51 nière dont les demandes sont traitées, tout en offrant une sécurité supplémentaire à
52 l'OFJ. Il serait cependant heureux que les consultations ne prennent pas des proportions
53 excessives, car l'impression des documents à partir de la base de données électronique
54 de même que la préparation et l'organisation des consultations mobilisent du personnel
55 et exigent du temps.

56 Urs Allemann relate comment s'est déroulée la consultation et évoque les impressions
57 ressenties. Il a été très heureux de pouvoir lire lui-même les dossiers concernant les cas
58 qu'ils avaient sélectionnés et les actes de la procédure correspondante. À chaque fois, il

1 a été profondément ému par les destins retracés. À son avis, les documents qu'il a con-
2 sultés ont fait l'objet d'un traitement soigné. Il recommande à la Cocosol d'approuver la
3 liste qui lui est soumise.
4

5 Reto Brand explique la nouvelle statistique établie au 1^{er} octobre. Elle fournit des indica-
6 tions concernant la répartition actuelle des demandes reçues entre les catégories sui-
7 vantes : sexe, âge, région linguistique et canton. Cette statistique sera actualisée de
8 temps à autre. Après l'expiration du délai de remise des demandes, il est prévu de cons-
9 tituer une statistique plus détaillée encore et de la publier sous une forme appropriée.
10

11 **3.a. Cas limites et questions de fond**

12 La commission se penche sur une demande que l'unité compétente recommande de re-
13 jeter ainsi que sur les deux cas présentés dans les médias, le but étant de tirer au clair
14 les cas limites et de répondre à des questions de fond. L'examen de ces cas engendre
15 de vifs débats. Il apparaît que les appréciations personnelles des membres de la com-
16 mission divergent beaucoup, sans que l'on assiste heureusement à la formation de deux
17 fronts opposant les membres favorables à une pratique généreuse et ceux privilégiant
18 une attitude stricte.
19

20 La discussion débouche sur l'adoption des principes suivants :

- 21 • La personne concernée doit avoir été placée en dehors de sa famille. Un place-
22 ment chez des frères et sœurs, des grands-parents, des oncles, des tantes ou
23 d'autres personnes ayant un lien de parenté similaire n'est en général pas réputé
24 placement extrafamilial.
- 25 • L'atteinte à l'intégrité physique, psychique ou sexuelle engendrée par le place-
26 ment doit de plus présenter un certain degré de gravité (atteinte moyenne à
27 grave). Toutes les atteintes, même si elles ont eu des répercussions négatives
28 pour la personne concernée, n'affichent pas une gravité suffisante.
- 29 • Une part de responsabilité de la famille d'origine n'est pas déterminante pour re-
30 fuser à quelqu'un la qualité de victime.
- 31 • Une faute éventuelle de la personne concernée doit être considérée de cas en
32 cas. Il est impossible de définir une règle générale en la matière.
33

34 Il est par ailleurs essentiel que l'unité MCFA s'attache, chaque fois que c'est possible et
35 utile, à entrer en contact avec les victimes afin de tirer au clair les circonstances qui en-
36 tourent leur cas spécifique.
37

38 **4. Projets d'entraide**

39 Le président signale rapidement qu'un projet d'entraide lancé dans la région de Bâle est
40 sur la bonne voie. Beaucoup de préparatifs ont déjà été achevés et les autorités locales
41 se montrent favorables.
42

43 **5. Divers**

44 La prochaine séance se tiendra le 7 décembre 2017 de 10 à 16 h à l'OFJ. L'invitation
45 suivra. À l'issue de cette dernière séance de l'année, un buffet dînatoire aura lieu dans
46 les locaux du secrétariat de l'unité MCFA, auquel participera également l'équipe de
47 l'unité.
48

49
50
51
52 Fin de la séance : 15 h environ